



## PROGRAMME DE TIR 2019

Remaufens, le 23 mai 2019

Les tireurs astreints de Remaufens sont invités à effectuer leurs tirs obligatoires pour l'année 2019 au stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Vendredi 31 mai de	18 h 00 à 20 h 00
Vendredi 21 juin de	18 h 00 à 20 h 00
Vendredi 30 août de	18 h 00 à 20 h 00

Le bureau ouvre 1/4 h avant les tirs et ferme 1/2 h avant la fin des tirs.

Les livrets de tir et de service, la feuille d'invitation et une pièce d'identité doivent être présentés au bureau.

Les militaires sont astreints au tir dès l'école de recrue en 2018 jusqu'à la classe d'âge 1985. Les militaires licenciés de l'armée en 2019 ne sont plus astreints.

**Le tir en campagne aura lieu  
du 24 au 26 mai à Le Crêt.**

**D'autre part, les tirs suivants se dérouleront également  
à Châtel-St-Denis :**

<b>Mercredi</b>	<b>12 juin de</b>	<b>18 h 00 à 20 h 00</b>	<b>Tir de Commune</b>
<b>Mercredi</b>	<b>19 juin de</b>	<b>18 h 00 à 20 h 00</b>	<b>Tir de Commune</b>

Le programme complet de la saison se trouve sur le site :

[www.carabiniers-chatel.ch](http://www.carabiniers-chatel.ch)

**CONSEIL COMMUNAL DE REMAUFENS**